



Projet de taxation de l'ensemble des prestations Servies par les CE

FO se fait l'écho d'une menace législative visant à réduire les prestations servies par les comités d'entreprises. En effet, le gouvernement envisage de plafonner et taxer l'ensemble des prestations dans le cadre des activités dites sociales et culturelles (ex : aides vacances, participations aux activités sportives, financement des sorties culturelles, distribution de titres-cadeaux, etc, etc...). Cela serait pour FO une entaille de plus dans les avantages données aux salariés et leurs ayants-droits.

Plus concrètement, cette menace prendrait la forme d'un amendement déposé dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) devant débiter ce mois-ci ! Elle n'est pas sans rappeler la tentative parlementaire du printemps dernier, qui visait un objectif similaire et avait aussi tenté de faire passer un « coup de rabot » à ces prestations par voie d'amendement, en quelques jours.

La logique poussée par le gouvernement est celle d'un forfait global de **322€ par an**, regroupant l'ensemble des prestations servies au titre des œuvres sociales et culturelles. Ce plafond serait modulé, en fonction des ayants-droits mais, dans tous les cas, **limité à 644€ par an**.

Pour donner une idée du bouleversement que cela créerait prenons l'exemple d'un salarié de Turbomeca (oh pardon, Safran Helicopter Engines) marié avec 2 enfants scolarisés en école primaire et en collège. Cette famille part 15 jours en vacances d'été bénéficiera de 3x17,50€ par jour d'aides vacances (salarié + enfants) soit au total **787,50€** uniquement sur cette prestation, entendu que l'aide ne peut être supérieure à 80% du prix réel payé par le salarié pour ses vacances. Pour la rentrée scolaire, l'enfant qui entrera au collège aura une aide de 161€ et le second 100€ pour son entrée en primaire soit **261€** au total. Autrement dit uniquement sur ces 2 prestations le salarié fera bénéficier pour lui-même et sa famille de **1048,50€**. Bien entendu tous les salariés n'ont pas 2 enfants ou des enfants trop grand pour des aides mais nous n'avons pas inclus les aides pour études supérieures, coupon sport, CESU du CE, tickets cinéma, centre de loisirs ou autres.

Cette disposition de nos gouvernants vise à taxer les CE les assujettissant aux prélèvements sociaux, afin de boucler le budget 2017. Elle se mettra donc en place au détriment de tous les salariés du privé ou du public. A ce stade, il est essentiel de rester vigilant tout au long de la procédure parlementaire pour barrer le chemin à un tel contre sens social, FO travaille déjà en ce sens au plus haut niveau. A l'heure où les comités d'entreprise viennent de fêter leur 70^{ème} anniversaire et où la France célèbre les 80 ans des acquis du front populaire, nous ne laisserons pas ce projet se concrétiser. Si tel était le cas il faudra être extrêmement réactif car le recours à un amendement laissera peu de temps pour agir.

Pour un vrai dialogue et une vraie politique contractuelle: rejoignez-nous !



Force Ouvrière TURBOMECA TARNOS

VOIR LOIN; PARLER FRANC; AGIR FERME.



Mail : foturbomecatarnos@outlook.com
Contacts : Stephane Lapeyre 29 44 28
Thomas Andrieux 29 44 92

